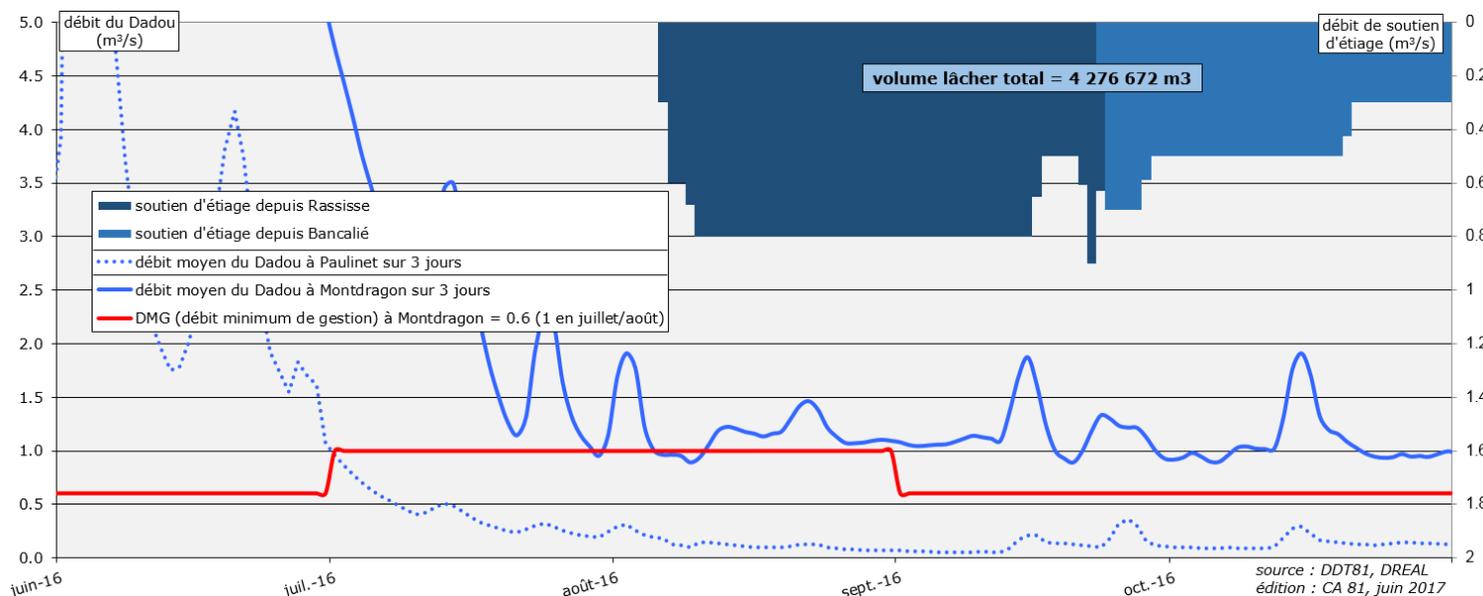


Débits moyens durant l'étiage 2016 : le Dadou à Paulinet et Montdragon



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,03 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,17 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

bilan 2016

En cours d'eau et nappes connectées

3 préleveurs irrigants potentiels
29 ha potentiellement irrigués
90 m³/h (débit cumulé des pompes)
30 300 m³ autorisés
21 806 m³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn

En nappes déconnectées

pas de prélèvement recensé

Plans d'eau : 6 plans d'eau à usage agricole sont recensés.

A noter : la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé. Par conséquent, l'O.U. Tarn alloue un volume à chaque préleveur-irrigant selon un calcul qui tient compte du maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années.

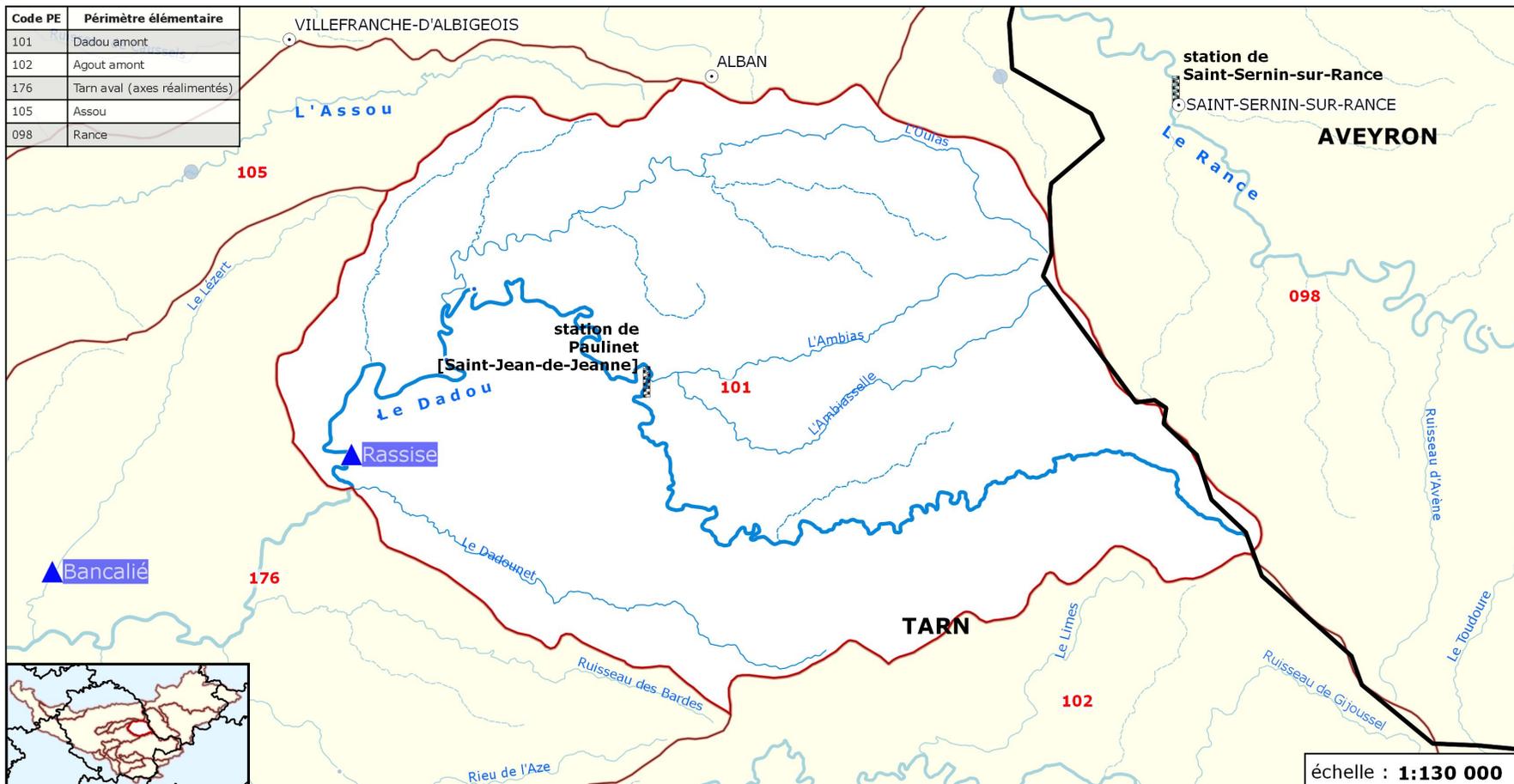
Un volume de réserve de 3 000 m³ a aussi été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

Les faits marquants

La partie amont du Dadou est chaque année soumise à des étiages marqués, sans toutefois que des assècs soient observés à Paulinet. Cependant, l'irrigation n'est pas prépondérante sur le secteur du bassin versant du Tarn.

A l'aval de ce périmètre élémentaire commence le secteur réalimenté du bassin Tarn, avec des réalimentations du Dadou depuis les barrages de Rassisse puis de Bancalié.

Code PE	Périmètre élémentaire
101	Dadou amont
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
105	Assou
098	Rance



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 101 - Dadou amont



édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- barrages de soutien d'étiage
- stations débitométriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :

(volumes exprimés en m³)

en cours d'eau

- 1 - 10000
- 10000 - 50000

Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
www.tarn.chambagr.fr – outarn@tarn.chambagr.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE